

## **SNEPP**

Syndicat National des Etudiants et Praticiens en méthode Poyet

### **ASSEMBLEE GENERALE du 9 octobre 2015 à Sanary-sur-Mer**

#### **PV 13**

**Ordre du jour** : Pérérité du SNEPP ( www.snepp.fr)  
Renouvellement du conseil d'administration et élection du bureau.  
Cotisations  
constitution d'une équipe « forum »

**Présents** : Pierre Van Buyderen, Bernard Rochas, Béatrice Renaudin, Emma Gerard ,  
Hélène Berton, Anna Chiarisoli, Karen Pivot, Pierre Bertrand, Pierryc Palmaro, Samuel  
Maudet, Tristan Blachère, Yoris Dutour, Dominique Deslandes, Marc Munaut, Claire  
Benaïche, Clyde Menta.

#### **Réunion** :

**Démisionnaires du bureau** : Présidente : Eve Benassouli, Trésorière : Béatrice  
Renaudin, secrétaire : Bernard Rochas

**Démisionnaires du C.A.** : Damien Dupuis, Thomas Alekan.

**Constitution du nouveau C.A.** Pierre Van Buyderen, Béatrice Renaudin,  
Emma Gerard , Hélène Berton, Karen Pivot, Pierre Bertrand, Pierryc Palmaro, , Tristan  
Blachère, Yoris Dutour, Dominique Deslandes, Marc Munaut, Claire Benaïche.

1) Election du bureau, à l'unanimité des présents du nouveau CA.  
Présidente : Béatrice Renaudin  
Trésorier : Pierre Van Buyderen  
Secrétaire : Marc Munaut  
Vice-secrétaire : Claire Benaïche

- 1) Gratuité de l'inscription de tous les élèves de première année CoTM, avec ouverture vers les autres écoles. Puis 30 € pour les 3 années suivantes avec relance en début d'année.
- 1) Contacter et faire de même avec les anciens. Déterminer le montant de la cotisation. N'est-il pas judicieux de baisser cette cotisation à 30 €/an pour les

diplômés ?

- 1) Dans l'idée de faire vivre le site [www.snepp.fr](http://www.snepp.fr), ouvrir et partager le maximum de fichiers et d'infos.
- 1) Forum site: Accès libre, demander au webmaster de clarifier l'accès aux non-membres. Dans l'objectif de davantage de lisibilité et de simplification, accès direct pour les non-membres.
- 1) Ajouter sur le site des rubriques comme « petites annonces, ventes de livres, rencontres entre Poyetistes, week-end de pratique, etc... »
- 1) Communication plus ouverte vers le site. Communiquer avec les élèves, les anciens, les profs absents car le site est un bel outil d'union et de travail positif pour tous ! Parlons-en entre nous et faisons tache d'huile.  
*Tu connais l'histoire du colibri ?*
- 1) Envoyer le rapport et les courriers à tous les étudiants ainsi qu'aux professeurs.
- 1) Mettre en avant, le mot « association ou fédération » plutôt que « syndicat » jugé trop révolutionnaire de l'avis général. Il est bien entendu que syndicat restera dans les statuts pour éviter les frais ou la création d'une nouvelle entité.
- 1) Contacter toutes les autres écoles et proposer de la même manière à tous les élèves la gratuité en première année.
- 1) Toujours espérer que les autres écoles communiqueront au snepp les coordonnées de leurs élèves. Objectif : vitrine nationale. En nous unissant, avec les écoles fédérées, nous œuvrons dans la même direction, ne l'oublions pas.
- 1) Organiser le suivi des questions posées sur le site ; une réponse rapide est importante. Une équipe de minimum trois volontaire est à mettre en place à cette fin.
- 2)
- 1) Prochaine réunion : lors du séminaire de décembre : Conseil d'Administration SNEPP le vendredi 4 décembre au centre azur à Sanary 83110
- 1) Annoncer sur le site, les journées locales de pratique, les séminaires des anciens....
- 1) Pourquoi pas un mot de la présidente, du trésorier et du secrétaire et vice-secrétaire, en début de cours de chaque année lors du prochain séminaire : Par exemple, le bureau rejoint Pierre dans sa salle de cours pour 5 minutes.
- 1) Qui fait quoi ? Répartition des tâches.... A l'ordre du jour du prochain CA.

1) Décision est prise à l'unanimité de continuer l'activité du SNEPP. **Merci Pierre.**

Clôture de la réunion, verre de l'amitié et pizzas.

Rappel : **Le syndicat a pour but de :**

- Favoriser le développement et l'évolution de la profession dans toutes ses activités.
- Protéger les intérêts moraux et sociaux de ses membres tout en préservant leur indépendance professionnelle au regard des agents économiques et sociaux.
- Négocier des contrats de groupe auprès des assurances.
- Développer et tenir à jour la liste des praticiens diplômés et syndiqués sur l'annuaire du site internet du syndicat.
- Prendre toutes mesures propres à entretenir au sein des praticiens en Méthode Poyet et des professions connexes une atmosphère de bonne entente et resserrer les liens de confraternité existant entre les membres.
- Représenter les adhérents et, éventuellement, intervenir en leur nom auprès des pouvoirs publics ou organisations privées pour la défense des intérêts de la profession. Leur offrir l'accès à des contrats groupe professionnels.
- Pouvoir assister en justice, soutenir toutes instances, intenter toute action devant les diverses juridictions et au besoin se constituer partie civile chaque fois que les intérêts collectifs de la profession se trouveraient directement ou indirectement lésés ou menacés.
- Pouvoir adhérer à tout groupement professionnel et à toute union légalement constitués.